

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2023-300

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1 février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Pour convenances personnelles, il est mis fin aux fonctions d'agent comptable
secondaire, chef des services financiers auprès de la délégation régionale Paris
Ile-de-France Sud de l'Inserm de Monsieur Manuel MIRANDA.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2023.

Didier SAMUEL



Président-Directeur Général de l'Inserm

